

PRÉFET DE LA RÉUNION

AVIS DE PUBLICITE

Identification du gestionnaire du domaine :

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
2, rue Juliette Dodu - CS 41009 - 97743 Saint-Denis cedex 9

Contacts : M. EHRHART Francis – M. JOSSERAND Patrick (DEAL /SACoD/ULPS)

Courriel : dpm.ulps.sacod.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Tel : 02 62 94 72 52

Fax : 02 62 40 27 02

Objet de la publicité :

Occupation ou utilisation du domaine public maritime liée à une exploitation économique .

Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques (alinéa 2 de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques)

Lieu d'occupation : Plage de Saint-Leu centre-ville - commune de Saint-Leu

Précisions sur le lieu où se situe l'occupation/utilisation du DPM naturel :

- Le présent avis concerne la mise en place d'un point de contrôle de passage, de 3 tentes 3 m x 3 m et d'une aire de stockage de matériels de sport relative à l'organisation d'une manifestation sportive pour la période du 12 novembre 2018 au 16 novembre 2018
- Lieu :
Contrôle de passage : sur la plage du spot de surf au droit du club nautique
Aire de stockage : parcelle de l'État n° AV 0579 (parc du front de mer de Saint-Leu) au n° 4 de la rue Compagnie des Indes proche de l'emprise routière (en face du n° 3 de la rue Compagnie des Indes)
Pose de tentes : parcelle de l'État n° AV 0579 (parc du front de mer de Saint-Leu) au n° 4 de la rue Compagnie des Indes, derrière l'aire de stockage susvisée coté mer.
- Superficiés concernées :

Contrôle de passage : 1 m²

Aire de stockage : 125 m²

Zone des tentes : 130 m²

Barèmes de la redevance :

L'autorisation sera consentie moyennant une redevance correspondant à la contrepartie de la mise à disposition du bien fixée à 480 € suivant avis de la direction Régionale des finances publiques du 26 septembre 2018.

Date limite de remise des candidatures :

Les personnes intéressées pour effectuer une manifestation sportive dans les mêmes conditions sont invitées à se faire connaître en adressant une candidature **avant le 19 octobre 2018 à 12 h (heure locale)**

L'heure de remise des candidatures est l'heure locale de l'adresse du gestionnaire du domaine.

Le mode de transmission des candidatures retenu est l'échange électronique. Cependant sont également acceptées les candidatures transmises sous format papier ou sur un support physique électronique.

Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement,
Service aménagement et construction durable
2, rue Juliette Dodu CS 41009 97743 Saint-Denis cedex 9

Courriel : dpm.ulps.sacod.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Date d'envoi à la publication 1^{er} octobre 2018